



CYBERCLEAR

QUE FEREZ-VOUS
FACE À UN CYBER-INCIDENT ?



Paralysie
du système d'informations

Cyber-attaque
Perte
de confiance
des clients

Perte de données

L'INCIDENT DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE, UNE MENACE RÉELLE QUI PEUT RALENTIR OU INTERROMPRE VOTRE ACTIVITÉ

 **94%**
des entreprises ont connu une cyber-attaque au cours des 12 derniers mois⁽¹⁾

 **88%**
des virus fabriqués sur mesure par les hackers ne sont pas détectés par les anti-virus⁽²⁾

 **70%**
des emails de spear-phishing sont ouverts par les destinataires⁽³⁾

 **84%**
des incidents de sécurité sont liés au facteur humain (malveillance ou erreurs)⁽²⁾

 **57%**
des attaques visent les PME⁽⁵⁾

Les PME ont moins de ressources internes pour faire face à une cyber-attaque : les hackers les considèrent comme des "proies" plus faciles.

MÊME AVEC LA MEILLEURE SÉCURITÉ INFORMATIQUE, UNE ATTAQUE OU UNE ERREUR HUMAINE ONT DES CONSÉQUENCES MAJEURES

 **30%**
des violations sont dues à la négligence des employés⁽⁴⁾ : vol, pertes d'appareils, erreur, etc.

Sources : 1. Kaspersky 2015. 2. Trustwave 2016. 3. Balbit Security 2013. 4. Symantec Study 2016. 5. Threat Landscape Report 2016 (Cyber Ark).

ET VOUS,
OÙ EN ÊTES-VOUS ?

1 Avez-vous un plan de continuité d'activité en cas de cyber-incident ?

2 Comment compenserez-vous les pertes de revenus liées à une interruption de votre activité ?

3 Savez-vous ce que vous devez faire en cas de violation de données ?

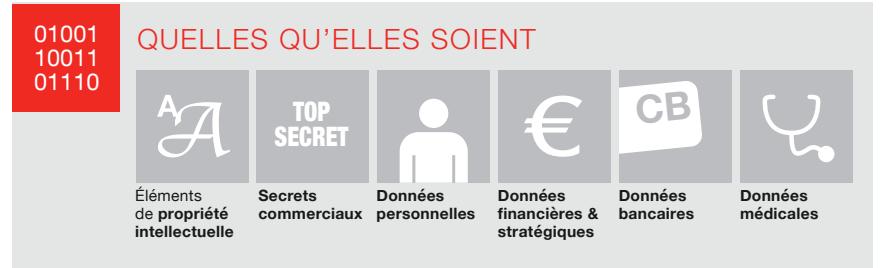
4 Connaissez-vous le niveau de sécurité de vos prestataires de services informatiques (exemple : hébergeur) ?

5 Êtes-vous en conformité avec les standards et normes réglementaires ?

DEVANT LA LOI, VOTRE ENTREPRISE EST RESPONSABLE DES DONNÉES QU'ELLE DÉTIENIR OU QUI LUI SONT CONFIÉES

D'après le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) applicable à partir du 24 mai 2018 :

- **Notification obligatoire** à vos clients, employés et partenaires commerciaux pour toute violation de données même celles paraissant de faible importance.
- **Augmentation** des niveaux de sanctions (jusqu'à 20M€ ou 4% du CA mondial).
- **Nouvelles mesures obligatoires de sécurisation** des données et du SI.



MÊME SI ELLES SONT HÉBERGÉES EN EXTERNE
57% des violations de données sont dues à la responsabilité d'un tiers/prestataire⁽⁶⁾

Sources : 6. PwC 2016.

UN INCIDENT IMPACTE NÉGATIVEMENT VOTRE RÉPUTATION ET ENTAME LA CONFIANCE DE VOS CLIENTS

VOTRE PROTECTION CYBER

AUCUNE AUTRE ASSURANCE NE VOUS COUVRE POUR LES CYBER-RISQUES

- Votre assurance Fraude** couvre le patrimoine financier de votre entreprise (comptes en banque, trésorerie, épargne, etc.) notamment en cas d'abus de confiance et d'usurpation d'identité, mais ne couvre pas les atteintes à l'intégrité de votre système d'information et/ou des données détenues par votre entreprise.
- Votre assurance RC Pro** couvre uniquement les dommages subis par un client/tiers qui remet en cause la qualité de vos prestations, mais ne couvre pas les dommages liés à une cyber-attaque.
- Votre assurance Tous risques informatiques** couvre uniquement les dommages matériels subis par vos équipements informatiques.



POURQUOI VOUS ASSURER ?

- Confier la gestion de l'incident à l'assureur et ses experts
- Assurer la continuité de votre activité
- Transférer le coût financier à l'assureur
- Préserver votre réputation

En cas d'atteinte à l'intégrité de votre système d'information ou des données que vous détenez :



Hiscox vous assiste dans la gestion de la crise

Assistance

Mobilisation de notre réseau d'experts pour une intervention rapide à vos côtés :

- Experts en sécurité des systèmes d'information
- Spécialistes en récupération et restauration de données
- Avocats spécialisés
- Experts en communication de crise et gestion de la réputation

Ce qui vous permet de :



Vous reposer sur leurs compétences



Gagner du temps le jour J



Vous concentrer sur la reprise de votre activité



Hiscox couvre les dommages subis par votre entreprise et/ou causés à des tiers

(clients, fournisseurs, employés, etc.)*

Dommages subis par l'entreprise

- Pertes de revenus
- Frais de notification

Dommages causés à des tiers

- Dommages et intérêts en cas de :
 - violations de données personnelles et confidentielles
 - transmission de virus

Cyber-extorsion

- Frais de négociation
- Prise en charge de la rançon
- Pertes consécutives de revenus

Enquêtes & sanctions

- Prise en charge des pénalités et sanctions (si assurables)
- Accompagnement en cas d'enquête administrative

*Selon les conditions définies à votre contrat

EXEMPLES DE SINISTRES

1 FAILLES DANS LA PROTECTION DES DONNÉES SENSIBLES

Le piratage d'un serveur de l'assuré a engendré d'importantes interruptions et dégradations de service pour ses clients.

Hiscox a immédiatement **mandaté ses experts** pour repérer la faille ayant permis l'intrusion et identifier les mesures correctives à mettre en place. Pour réparer le serveur, il n'y a pas eu d'autre choix que de le couper temporairement. Hiscox a **mis en place une hotline** pour gérer les appels des clients, ce qui a permis de les rassurer, a **mobilisé une agence spécialisée** pour gérer la communication de crise, et a **fait appel à ses avocats** pour gérer les nombreuses réclamations des clients.

Coût total de 140 000 €, pris en charge à 100% par l'assurance

25 000 € d'experts IT

10 000 € de relations publiques

100 000 € d'indemnisations

5 000 € de mise en place d'une hotline

2 VOL DE CODE SOURCE PAR UN CONCURRENT

Un éditeur de logiciels avait développé et commercialisé un calculateur d'optimisation fiscale. L'un de ses concurrents s'est abonné à sa solution le temps de dupliquer son code source, puis a commercialisé à moindre coût un logiciel identique, sur la base du code piraté. L'éditeur a donc perdu une partie de sa clientèle et subi une importante baisse de chiffre d'affaires.

Hiscox a permis à son assuré d'exercer un recours contre son concurrent, en faisant **appel à un avocat spécialisé** et à un **prestataire informatique** pour établir la matérialité du vol.

Hiscox a également **pris en charge la perte de revenus** occasionnée par le détournement de clientèle.

Coût total de 80 000 €, pris en charge à 100% par l'assurance

11 000 € d'experts IT

19 000 € d'avocats

50 000 € de CA non réalisé

EXEMPLES DE PRIMES*

■ Cabinet de conseil en entreprise
CA de 2M€ (en France et Europe) :
1 500 € HT/an pour 1 M€ de garantie

■ Entreprise d'industrie manufacturière
CA de 7M€ (en France, Europe et USA) :
5 500 € HT/an pour 3 M€ de garantie

■ Entreprise de transports et logistique
CA de 25M€ (en France et Europe) :
10 000 € HT/an pour 7,5 M€ de garantie

■ Entreprises de services administratifs
CA de 54M€ (en France uniquement) :
20 000 € HT/an pour 10 M€ de garantie

*Selon les conditions définies à votre contrat

Pourquoi choisir Hiscox, assureur spécialiste ?

Assureur de référence à travers le monde, coté à la bourse de Londres, Hiscox offre des solutions d'assurance sur mesure, dotées de garanties larges et de services personnalisés.

EXPÉRIENCE

Depuis 1901

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

A & A+

Par AM Best, Standard & Poors et Fitch

30 BUREAUX DANS 13 PAYS



Etats-Unis



Europe



Asie

SPÉCIALISTE EN :

- Responsabilité Civile professionnelle
- Responsabilité des dirigeants
- Kidnapping et rançon
- Multirisques bureaux
- Risques spéciaux

En tant que **pionnier en cyber-assurance**, Hiscox met toute son expertise pour vous accompagner dans la gestion de vos cyber-risques.

30 ans
d'expérience
liés aux nouvelles
technologies

10 ans
d'expérience
en cyber-assurance

1 000
sinistres /an
Technologie /
Media / Télécoms
clôturés en Europe

Plus de
25 000
clients IT
en Europe

En cas de sinistre, nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. C'est notre philosophie, et notre métier.

Prochaine étape ?

Cette brochure est un résumé non exhaustif de l'offre d'assurance CyberClear.

Pour plus d'informations et l'obtention d'un devis, veuillez contacter votre assureur-conseil.